

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 29 MAI 2018

L'an deux mil dix huit le mardi vingt neuf mai à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du vingt deux mai, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :

Monsieur Gérard PLATEL, Madame Mathilde DUVAL, Monsieur Emmanuel CARON, Madame Delphine PORET, Messieurs Benoît CHARPENTIER, Aymeric HELUIN, Michel VILEY, Madame Geneviève PEROD, Mademoiselle Mathilde MALHERBE, Monsieur Sébastien KEMPYNCK ;

Etait absent excusé :

Désignation d'un secrétaire de séance : Mademoiselle Mathilde MALHERBE

1°) – Création d'un poste de 2^{ème} adjoint - (délibération n°2018/11)

Monsieur le Maire a rappelé que suite au décès de Michel LEROUGE 2^{ème} adjoint de la commune, décédé le 1^{er} octobre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de supprimer le poste de 2^{ème} adjoint et de limiter le nombre d'adjoint à 1 seul suivant délibération en date du 13 décembre 2016

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé de créer à nouveau ce poste de 2^{ème} adjoint et de fixer donc **à deux** le nombre des adjoints au Maire de la commune.

2°) – Election d'un 2^{ème} adjoint - (délibération n°2018/12)

Suite à la décision de créer à nouveau un poste de 2^{ème} adjoint et sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire il a été procédé à l'élection de celui-ci.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote et celui-ci a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	10
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (Art 66 du Code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	10
- Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats :

- CHARPENTIER Benoît

Nombre de suffrages obtenus :

10

Monsieur Benoît CHARPENTIER avec 10 voix a obtenu la majorité absolue. Il a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3°) – Indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint – (délibération n°2018/13)

Conformément à l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé l'attribution d'une indemnité de fonction au 2^{ème} adjoint élu conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 (2014/08).

Cette indemnité sera égale à 6.60 % de l'indice brut 1015 correspondant à l'indemnité maximale de fonction des élus locaux suivant barème des Communes de moins de 500 habitants, soit une somme mensuelle brut de **255.46€**, et prendra effet à la date d'entrée en fonction de l'adjoint soit le 29 mai 2018.

4°) – Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public des communes par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC) – (Délibération n°2018/14)

Monsieur le Maire a tenu à informer les membres du Conseil Municipal sur le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Il a proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur de l'année considérée ;
- D'autoriser le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçue seront inscrites au compte 70323.

5°) – Communauté de Communes Pont-Audemer /Val de Risle : élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat

- **Avis du Conseil sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUiH - (Délibération n°2018/15)**

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

A l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), **Il est proposé au Conseil municipal de VALIDER** les 5 axes et les principales orientations qui étayeront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

1°) - Valoriser le cadre de vie remarquable de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire,
- Valoriser les ressources naturelles,
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances,
- Accompagner le territoire face au changement climatique,
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti,
- Développer l'éco-tourisme.

2°) - Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements :

- Atteindre 33 000 habitants en 2030,
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire,
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique,
- Favoriser la bonne intégration des habitants de la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir,
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants.

3°) - Adopter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs :

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain,
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages,
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société,
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics.

4°) - Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises,
- Accompagner les commerces de proximité,
- Conforter l'attractivité touristique du territoire,
- Soutenir le développement des activités agricoles

5°) - Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile,
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité,
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien,

- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances,
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes,
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur,
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

A décidé de valider l'ensemble des 5 axes et les principales orientations qui étaient le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagements et de Développement Durables (PADD).

6°) – Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle :

- **Convention financière dans le cadre du transfert de la compétence scolaire ainsi que l'avenant financier - (Délibération n°2018/16)**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal les termes de la délibération en date du 06 juin 2017 (n°2017/14) concernant le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle.

Afin de permettre aux communes du territoire de l'ex Communauté de Communes de Val de Risle de prendre l'année 2017 et 2018 afin d'intégrer ou non la compétence scolaire, il est proposé de ne pas bouleverser les équilibres financiers 2017 et 2018 et de prolonger la convention financière jusqu'au 31 décembre 2018

C'est pourquoi, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière prolongée jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du transfert de la compétence scolaire ainsi que l'avenant financier précisant les modalités de remboursement de notre collectivité.

7°) – Convention d'entretien des espaces verts de la commune de Selles pour l'année 2018- (Délibération n°2018/17)

Monsieur le Maire a rappelé que suite au décès de Denis HAMON le 29 décembre 2017, l'association de fait « HAMON FLEURIAL » est dissoute. Monsieur Daniel FLEURIAL afin de poursuivre l'entretien des espaces verts a créé son exploitation personnelle.

Celui-ci est immatriculé au registre du commerce et de sociétés de Bernay sous le n° 838 533 567 (Siret n° 838 533 867 00019). L'activité exercée est paysagiste – entretien parcs et jardins à compter du 1^{er} avril 2018.

Monsieur le Maire a proposé de confier les travaux d'entretien des espaces verts de la commune de SELLES pour l'année 2018 précédemment effectués par l'association de fait « HAMON FLEURIAL » à Monsieur Daniel FLEURIAL (associé de Monsieur Denis HAMON dans l'association de fait « HAMON FLEURIAL »).

En accord avec celui-ci les taux horaires sont inchangés à savoir :

- | | |
|---------------------|-----------|
| - travaux manuels | 18 euros, |
| - travaux mécanisés | 25 euros. |

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

A accepté de confier les travaux d'entretien des espaces verts de la commune de SELLES à Monsieur Daniel FLEURIAL.

A Chargé Monsieur le Maire d'établir une convention entre la commune de SELLES et Monsieur Daniel FLEURIAL pour l'année 2018 avec les taux horaires de :

- travaux manuels 18 euros,
- travaux mécanisés 25 euros

8°) – Frais de bornage pour détachement d'une parcelle à rétrocéder dans le domaine privé : section AB n°87 à 89, route de l'Eglise à Selles - (Délibération n°2018/18)

Monsieur le Maire a rappelé que dans le cadre de la réhabilitation de l'assainissement individuel de la propriété de Monsieur PAIN route de l'Eglise section AB n°87 à 89, suite à un rendez-vous en Mairie avec celui-ci, un accord de principe après réflexions a été trouvé afin de rétrocéder une bande de terrain communal dans sa propriété afin d'y installer le réseau des eaux usées.

Il a été convenu que les frais de bornage seraient à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge du propriétaire Monsieur PAIN, c'est pourquoi Monsieur le Maire a pris contact avec des géomètres afin d'obtenir des devis pour la réalisation du bornage.

Deux géomètres ont remis des devis pour la réalisation du bornage : pose de trois bornes ainsi que les démarches administratives nécessaire à cette opération, à savoir :

- EUCLYD –EUROTOP, géomètres experts à PONT-AUDEMÉR TTC 1 128.00[€]
- MERCATOR 2, géomètres expert à BERNAY TTC 1 088.28[€]

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A accepté la rétrocession d'une bande de terrain communal dans propriété Monsieur PAIN, route de l'Eglise afin qu'il puisse réaliser la réhabilitation de l'assainissement individuel Route de l'Eglise.

A accepté la décision que les frais de bornage soient à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de Monsieur PAIN et décide de retenir le devis du Cabinet de géomètres-experts MERCATOR 2 à BERNAY pour la réalisation de ce bornage **pour un montant de 1 088.28[€] TTC.**

A autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

9°) – Travaux d'accessibilité des handicapés pour la mairie : approbation des devis de travaux de menuiseries - (Délibération n°2018/19)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que suite à l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour la mairie ainsi qu'au dossier de déclaration préalable (DP 027 620 18 S 001) déposé à l'ABF, et à la décision du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2017 de retenir la société ESPASS pour la fourniture et pose d'un élévateur, celui-ci avait proposé à la précédente réunion de contacter des entreprises de menuiseries pour le remplacement de la fenêtre de la mairie par une porte PMR.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a pris contact avec des entreprises de menuiseries afin d'obtenir des devis pour la réalisation de ces travaux.

Trois entreprises de menuiseries ont remis des devis pour le remplacement de la fenêtre de la mairie par une porte PMR, à savoir :

- Sarl JORET à EPAIGNES	HT	3 481.00 ^c
- METALU Sarl COUREL à PONT-AUDEMER	HT	4 768.38 ^c
- Sarl ROCHER à FOURMETOT	HT	4 567.00 ^c

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé de retenir le devis de la Sarl JORET à EPAIGNES pour le remplacement de la fenêtre de la mairie par une porte PMR **pour un montant de 3 481.00^c HT**

10°) – Défense incendie route des Bois de Selles

- **approbation du devis SIPAEP concernant l'implantation d'un poteau d'incendie - (Délibération n°2018/20)**

Monsieur le Maire a rappelé son rendez-vous pris précédemment avec le Syndicat d'eau (SIPAEP) à BEUZEVILLE concernant la mise en place d'une défense incendie Route des Bois de Selles.

La solution la plus simple et la moins couteuse serait la pose d'un hydrant (coût estimé 2 000^c). Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal Monsieur le Maire avait proposé la pose de celui-ci au niveau de la maison de Madame AERA.

Monsieur le Maire a informé avoir reçu du Syndicat d'eau (SIPAEP) le devis estimatif pour la mise en place de cette défense incendie pour un montant total de travaux **de 2 287.66^c TTC** comprenant les frais de terrassements, fourniture et pose du poteau d'incendie.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A accepte la mise en place d'une défense incendie Route des bois de Selles ainsi que le devis estimatif du Syndicat d'eau (SIPAEP) pour un montant total de travaux **de 2 287.66^c TTC**

11°) – Divers

Garderie

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que plusieurs personnes ont demandé l'ouverture de la garderie plus tôt le matin.

Monsieur le Maire a proposé l'ouverture de celle-ci à 7 heures au lieu de 7 heures 30 à compter de la prochaine rentrée scolaire et le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité cette proposition. Un courrier informant les parents des nouveaux horaires de garderie sera distribué dans les cahiers.

Equipe municipale « Jeunes »

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal avoir reçu la visite de jeunes de la commune souhaitant constituer une équipe municipale « Jeunes ».

Monsieur le Maire a proposé et en accord avec l'équipe municipale :

- de réunir ces jeunes pour confirmer leur motivation ;
- d'encadrer ceux-ci par 2 membres du Conseil Municipal ;
- et de définir une charte et des engagements « citoyens.

12°) – Travaux divers

Elargissement virage dans la côte route de Tourville

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un rendez-vous était prévu sur place avec Thomas FERRIERE de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle afin de faire le point le jeudi 31 mai prochain.

Passerelle chemin des bois de Selles/Préaux avec ouverture du chemin

Monsieur le Maire a proposé de faire un point sur place, de contacter les propriétaires du bois ainsi que le propriétaire des champs sur la commune de Préaux.

Site Fontaine Barbotte

Suite aux intempéries de l'hiver dernier, le site a été énormément dégradé (chemin des Barbottes) et des demandes de devis sont en cours pour la réalisation de sa remise en état.

Bassin Fontaine Barbotte

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les travaux de réfection du bassin de la Fontaine Barbotte pourraient être subventionnés par la Région et également par la Fondation du Patrimoine.

Traitement zone engazonnée terrain multisport vers la coursive

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de réfléchir afin de solutionner le traitement de la zone engazonnée du terrain multisport vers la coursive. La solution la mieux d'adapter serait de réaliser un enrobé.

Nettoyage gouttières et chéneaux de la Mairie et de l'église

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'entreprise ENC devait intervenir demain mercredi 30 mai afin d'effectuer le nettoyage des gouttières et chéneaux de la Mairie intervention à l'église pour le remplacement d'ardoises du clocher.

Achat structure « Jeux enfants »

Monsieur le Maire a proposé à l'équipe municipale de faire un choix sur la structure « Jeux enfants » afin de contacter ensuite MSD NORMANDIE pour d'obtenir un devis en fonction du choix retenu.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le **Mardi 10 juillet 2018 à 19 heures**

Le Maire



Les Conseillers

